

## Ressources humaines Un collectif d'anesthésistes réanimateurs redoute la création d'un DES réanimation

01/05/13 - 17h53 - HOSPIMEDIA | Un collectif d'organisations syndicales et professionnelles\* représentant les anesthésistes-réanimateurs s'alarme dans un communiqué "*d'un projet de création d'une filière distincte de formation à la réanimation par un diplôme d'études spécialisées et plaide en faveur de la filière commune et unique du DES d'anesthésie-réanimation*". La commission nationale de l'internat et du post-internat qui vient de reprendre ses travaux pourrait envisager la refonte de certaines formations, ce qui explique les craintes des représentants de l'anesthésie-réanimation. Une délégation de représentants de cette profession a d'ailleurs été reçue à la DGOS la semaine dernière, indique à Hospimedia, Benoît Vallet, président de la collégiale des PU-PH d'anesthésie réanimation. À cette occasion, ils ont pu présenter leur point de vue. Ils demandent notamment le maintien d'une compétence médicale spécifique du Médecin anesthésiste-réanimateur (MAR) défendant la polyvalence du métier. Dans un document qu'ils ont remis à la DGOS, ils suggèrent que la mise en place d'un DES réanimation risque d'être préjudiciable au DES anesthésie-réanimation (DESAR) ou au Diplôme d'étude spécialisé complémentaire (DESC) mais aussi à la Permanence des soins (PDS) en réanimation, en particulier dans les centres hospitaliers généraux où les médecins réanimateurs ne pourront assurer seuls la PDS et devront être secondés par un médecin anesthésiste-réanimateur, argumentent-ils. À ce jour, seuls trois pays européens (Espagne, Portugal, Angleterre) parmi vingt-sept reconnaissent la réanimation comme une spécialité. Quant à la problématique démographique des MAR, la pénurie régressera dans les cinq à six ans qui viennent du fait du nombre croissant d'internes formés et des flux migratoires importants, estiment-ils.

Avec la reprise des travaux de la commission nationale de l'internat et du post-internat la problématique des DES et DESC au regard de l'exercice des diplômés est aussi au cœur d'une réflexion de la Fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie (FNSIP). Dans un communiqué, elle déplore pour sa part que "*les quatre années d'internat nécessaires à l'option du DES de pharmacie et complémentaires à la formation continue du diplôme de pharmacien ne*

*permettent pas une exclusivité au sein des pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé".*

Lydie Watremetz

\*Syndicat national des anesthésistes réanimateurs de France (SNARF), Société française d'anesthésie et de réanimation (SFAR), Collège français d'anesthésie réanimation (CFAR), Syndicat des médecins anesthésistes-réanimateurs non-universitaires (SMARNU), Syndicat national des professeurs d'anesthésie réanimation collégiale des enseignants, Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs élargis (SNPHAR-É)